



**AVIS PUBLIC**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 3447-2024-1**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3447-2024-1**

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 18 mars 2024, le projet de règlement 3447-2024-1 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission de permis de construire 2370-2010 concernant l'annexe I dans le secteur de l'intersection des rues Lampron et Sherbrooke.

Le principal objet de ce projet de règlement est de :

<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Zones existantes concernées</b>
<b>1</b>	Modifier l'annexe I de manière à permettre, sur les lots 2 823 005, 6 575 310 et 6 575 311 du Cadastre du Québec, l'émission d'un permis de construction sur une installation septique et un puits lorsque les services d'aqueducs et d'égouts ne sont pas établis sur la rue.	Ensemble du territoire

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 26 mars 2024 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de l'aire d'affectation identifiant les lots visés est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 18 mars 2024

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière